

INSOS GENÈVE

Association constituée en 2002, INSOS Genève est une section cantonale d'INSOS Suisse.

Elle compte plus de vingt membres, actifs dans le domaine de l'accueil et du soutien de personnes en situation de handicap à Genève.

INSOS GENÈVE

RAPPORT ANNUEL 2016

INSOS
Genève

Association cantonale des institutions
pour personnes avec handicap

RAPPORT ANNUEL 2016

D'INSOS GENÈVE

SOMMAIRE

1 / Le mot du président	3
2 / Liens avec nos partenaires Étatiques	4
3 / Prises de position	5
4 / Les marchés publics	6
5 / Les ateliers Institutions 3D	7
6 / Une convention de collaboration avec la Haute École de Santé	8
7 / Les lunchs Agora	9
8 / La course de l'Escalade	10
9 / INSOS Genève se dote d'un nouveau site internet	11
10 / Les perspectives 2017	12
11 / Rapport du trésorier	13
12 / Exercice 2016	14-16
13 / Les membres d'INSOS Genève	17
14 / Les membres du Comité	18



1 / LE MOT DU PRESIDENT

Le réseau genevois au service des personnes vivant avec un handicap doit être salué dans sa richesse et sa diversité. Les membres de la faïtière INSOS Genève, de par leurs origines, leurs patrimoines, leurs développements, leurs expertises, offrent des réponses au plus proche des besoins de leurs citoyens. Petites ou grandes, privées ou publiques, ces vingt et une associations et fondations proposent de par leur complémentarité une offre des plus complètes pour le développement de la politique genevoise en matière de handicap.

Une offre qui doit s'ajuster aux droits reconnus des personnes vivant avec un handicap, tels que déclinés par la convention onusienne des droits des personnes handicapées, tout en garantissant la meilleure utilisation possible des importants financements publics et privés.

Pour ce faire, INSOS Genève poursuit le double mouvement d'encourager les démarches de mutualisation tout en étant vigilant à l'assouplissement des cadres contraignants. Le renforcement des échanges avec la Direction générale de l'action sociale du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et, pour certains également membres de l'AGOEER, avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) est prometteur à l'aube de la négociation des futurs contrats de prestations. La compréhension croisée des règles et enjeux, dans le respect des prérogatives de chacun, permet de croire à l'atteinte du nouveau paradigme évoqué depuis quelques années : celui d'une société plus inclusive.

Ce rapport d'activité témoigne de cette détermination d'INSOS Genève et de notre reconnaissance envers tous ces acteurs pour leur contribution.

Je profite de ce message pour remercier le Comité d'INSOS Genève pour son engagement sans faille, transparent et transversal, pour représenter les intérêts de ses membres auprès du politique, pour rendre visible et favoriser la compréhension de la diversité des prestations et besoins en matière de handicap, pour échanger ses expériences et savoirs-faire ; l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER) et son Président pour les concertations systématiquement partagées en cas d'enjeux communs ; Marina Vaucher, Secrétaire associative, sans qui la mission d'une telle faïtière ne pourrait tout simplement pas s'exprimer.

Jérôme Laederach
Président

2 / LIENS AVEC NOS PARTENAIRES ÉTATIQUES

Dans le cadre de la **Motion 2224 – baisse du coût du transport spécialisé des malades et des personnes handicapées et création d'une centrale unique**, le Département a souhaité lancer une démarche commune avec la Direction générale de l'action sociale (DGAS) et INSOS Genève afin d'analyser les possibilités d'amélioration et de mutualisation des flottes de véhicules existantes au sein des Etablissements pour Personnes Handicapées (EPH).

C'est ainsi qu'un groupe de travail s'est créé, piloté par Sophie Cristen-Creffield, directrice générale de la Fondation Foyer Handicap. La première étape a été de dresser un état des lieux de l'existant. Celui-ci portait sur trois grands axes : la flotte des véhicules disponibles au sein des membres d'INSOS Genève – leur affectation – leur mode de planification.

Cette analyse a été présentée à la DGAS début septembre, accompagnée d'une première piste de réflexion.

L'objectif du Département était de voir si une limitation des coûts du transport pouvait être envisagée de façon réaliste. INSOS Genève a donc exposé une analyse fournie et objective des pour et des contre d'une mutualisation dans le domaine du transport spécialisé de personnes en situation de handicap.

La mutualisation est un modèle vers lequel nos organisations devront tendre de plus en plus. Dans un contexte économique tendu, il est difficilement envisageable que chacun continue de travailler de son côté, en multipliant les activités de même nature. Développer des synergies est indispensable à l'optimisation des ressources. INSOS Genève se félicite d'être partenaire des réflexions que l'Etat engage pour arriver à une meilleure maîtrise des coûts.

Un autre sujet brûlant est celui de **la qualification des places**. En date du 8 mai 2015, le Département avait fait savoir par courrier qu'il souhaitait la constitution d'un groupe de travail pour mener des réflexions concernant les catégories de places et leur financement. L'objectif du Département était d'analyser l'offre du dispositif en place, et plus particulièrement les catégories de places, pour réfléchir à d'éventuels ajustements. Cet objectif étant en cohérence avec le programme de législature 2014-2018, qui indique en priorité N° 20 la nécessité d'améliorer l'adéquation de l'offre avec l'évolution des besoins.

Le Département a, dès le départ, souhaité que cette démarche soit participative. Il s'est donc tout naturellement tourné vers INSOS Genève. Des séances de travail ont débuté en 2016.

Ce projet, d'une grande ampleur et qui touche à des enjeux fondamentaux, est toujours en cours.

Toujours dans l'idée de maintenir les relations continues avec le Département, **Jean-Christophe Bretton**, directeur général de la DGAS et **Didier Donzallaz**, adjoint de direction - secteur des assurances sociales et du handicap, ont été invités à participer à une séance de comité le mardi 3 mai. **Jean-Christophe Bretton** est ensuite intervenu dans le cadre de l'assemblée générale du 11 octobre.

Les échanges avec le Département ont surtout porté sur les difficultés des institutions liées aux coupes linéaires de budget. INSOS Genève continue à sensibiliser le Département au fait que les réductions budgétaires toucheront les prestations tôt ou tard. La volonté de synergie entre les institutions a aussi été soulignée.

Par ailleurs, la présidence a régulièrement rencontré la DGAS en bilatéral, tout au long de 2016.

INSOS Genève se réjouit de ces échanges positifs et dont l'esprit est la compréhension mutuelle des enjeux de chacun.



3 / PRISE DE POSITION / BUDGET 2016 DE L'ÉTAT DE GENÈVE

Suite à l'annonce du projet de budget 2016 de l'Etat de Genève, en octobre 2015, les membres d'INSOS Genève, conjointement à ceux de l'Association Genevoise des Organismes d'Education, d'Enseignement et de Réinsertion (AGOEER), se sont positionnés comme voulant être partie prenante pour construire un budget qui tienne compte des besoins objectifs de la population genevoise en matière de handicap, d'enseignement spécialisé, d'éducation spécialisée et d'insertion sociale et professionnelle.

En tout début d'année 2016, les deux faïtières publient, sur leurs sites web respectifs, [une prise de position commune](#). Celle-ci a pour objectif d'asseoir la force du collectif de manière constructive, en rendant le lecteur attentif aux conséquences qu'auront les réductions linéaires sur les prestations, qui vont baisser, voire disparaître pour certaines.

Parallèlement, les deux présidences sollicitent une rencontre avec le Conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), Mauro Poggia. L'objectif est de faire remonter au DEAS les impacts d'une réduction linéaire du budget sur le fonctionnement des institutions, notamment les plus petites, donc les plus fragilisées, et aussi les mesures d'économies d'ores et déjà mises en place par les entités subventionnées.

Un sondage, lancé en décembre 2015, laissait en effet apparaître que les organisations se voyaient dans l'obligation de supprimer des postes, de diminuer des prestations, et qu'elles n'étaient plus en mesure de prendre en charge le même nombre de bénéficiaires. Les prestations et les effectifs étant incontestablement touchés, il était important que le Département en prenne la mesure.

L'accueil réservé aux deux faïtières a été très positif et INSOS Genève tient à remercier chaleureusement le Conseiller d'Etat pour son intérêt à comprendre les enjeux des institutions.

L'AGOEER et INSOS Genève ont pu se positionner comme des partenaires associés aux discussions. Le but étant de travailler en réfléchissant ensemble à des solutions concrètes. Il était important d'asseoir le principe de travailler dans une optique de partenariat sans opposition de principe au Département. Faire entendre la voix des membres de façon ferme, tout en les fédérant autour d'une logique constructive.

4 / LES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics sont issus d'un accord conclu à Marrakech le 15 avril 1994. Ils ont notamment été voulus par les pays du Sud pour lutter contre le protectionnisme. L'objectif était d'ouvrir les marchés à tout le monde.

Le principe de base en est que toute commande passée par une entité publique doit faire l'objet d'une mise en concurrence. En droit suisse, il y a la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et l'Accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP), L 6 05. Chaque canton a sa propre réglementation. A Genève, c'est le Règlement sur la passation des marchés publics (RMP) qui fait foi.

Cette législation présente des avantages et des désavantages : si on empêche le clientélisme, on oblige aussi une institution qui, par exemple, était satisfaite d'un fournisseur depuis des années, à organiser une mise en concurrence, quitte à devoir changer de fournisseur.

Les membres d'INSOS Genève, en tant qu'entités privées subventionnées au bénéfice d'un contrat de prestations se sont posé la question de l'obligation de recours aux marchés publics.

Selon la loi en effet, toutes les entités de droit privé dont la prestation est subventionnée à plus de 50% par des fonds publics sont assujetties aux marchés publics. Ce qui soulève pléthore de questions, comme celles sur les achats récurrents (personnel temporaire, assurances, agences d'intérim, alimentation, nettoyage...), sur les achats mutualisés (quid si deux entités, l'une subventionnée à plus de 50%, l'autre non, achètent ensemble? Quid si plusieurs achètent ensemble? Quid en cas de constitution d'une coopérative d'achat?), ou encore les questions sur les achats d'investissements (construction, logiciels) ainsi que sur la notion de fonds propres et de financement des projets par ceux-ci.

INSOS Genève, en collaboration avec l'AGOEER, dont les membres sont également concernés par cette problématique, a ainsi mandaté Me Bertrand Reich, avocat, l'Etude Grosjean Didisheim Reich, pour rédiger un avis de droit sur ces questions d'assujettissement.

La problématique étant assez complexe, le secrétariat a organisé une assemblée générale d'information, le mardi 20 septembre 2016, en présence de Me Reich. Celui-ci a fourni un éclairage sur la législation en vigueur et a pu répondre aux interrogations des membres. A l'issue de cette séance, un compte-rendu a été rédigé sous forme de fiche signalétique résumant les principaux points traités. Ce compte-rendu se voulait être un complément à l'avis de droit et a été remis aux membres avec celui-ci.



5 / LES ATELIERS INSTITUTIONS 3D

Dans le cadre des ateliers citoyens qu'elle organise pour les élèves du canton, la **Chancellerie d'Etat** a souhaité élargir son offre aux personnes en situation de handicap.

L'idée sous-jacente est de rapprocher tous les citoyens des institutions étatiques et de leur transmettre l'expérience de la Chancellerie en matière de droits politiques, en organisant des activités au sein de l'Hôtel-de-Ville.

Un premier atelier a ainsi eu lieu au mois de juin. INSOS Genève s'est chargé de faire le lien entre les institutions et la Chancellerie. Une quinzaine de résidents et d'accompagnants ont été reçus par la Chancelière et son équipe.

Les participants ont pu prendre place dans la salle du Conseil d'Etat, vivre les échanges tels que les pratiquent les Conseillers d'Etat, débattre ensuite dans la salle du Grand Conseil et terminer par une votation fictive. Ils ont aussi pu avoir accès à la mythique salle de l'Alabama où fut signée, le 22 août 1864, la Convention de Genève, acte fondateur du Comité International de la Croix-Rouge.

Ils ont ainsi pu prendre conscience de leurs droits politiques et de la façon dont fonctionne notre démocratie Suisse.

Une deuxième édition a été programmée en novembre, cette fois en collaboration avec l'AGOEER, afin d'élargir encore l'offre aux jeunes en rupture ou avec des besoins spécifiques. La participation a battu des records, avec pas moins de 35 participants.

Un plus par rapport à la première édition : les textes de l'initiative populaire, de la motion et du projet de loi ont été traduits en français *Facile à lire et à comprendre* (FALC) par **Karine Fournier**, coordinatrice pédagogique à la Fondation Ensemble.

Un bilan a été fait début décembre avec la Chancellerie : les traductions en FALC vont être poursuivies et la participation des jeunes en rupture encouragée encore.

INSOS Genève tient à adresser ses plus vifs remerciements à La Chancelière et à son équipe qui ont su mettre les participants à l'aise et leur transmettre l'envie d'une participation citoyenne.



6 / UNE NOUVELLE CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LA HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ

Un des enjeux de nos organisations est le fait qu'elles sont des organisations sociales et non de santé. La proportion d'infirmier-ères y est donc faible. Les collaborateurs sont pourtant amenés à faire un certain nombre d'actes médicaux, comme celui de l'administration des médicaments. Ce qui comporte des risques. Les collaborateurs sont donc en demande de formation.

Parallèlement à cela, face aux besoins grandissants en matière de soins et de santé des bénéficiaires accueillis, et plutôt que de passer par des demandes individuelles et éparées, il convient de se replacer dans un plan plus global qui est en train de se mettre en place en matière de handicap santé.

INSOS Genève a donc sollicité la **Haute Ecole de Santé (HEdS)** afin de déterminer des axes de formation du personnel non-soignant qui doit procéder à des actes médicaux délégués. La HEdS est en mesure de proposer plusieurs modules de formation spécifique.

Puisque tous les membres ont, pour ainsi dire, un besoin en formation dans ce domaine, cela valait la peine de mutualiser afin de pouvoir monter des modules à moindre coûts.

INSOS Genève et la HEdS ont négocié une convention, afin de poser un cadre contractuel en amont de la mise en place des modules. La portée symbolique de ladite convention n'est pas négligeable, puisque INSOS Genève se doit d'assurer une bonne synergie avec tous les organismes de formation des futurs collaborateurs.

Cette convention entre la HEdS et INSOS Genève a donc été finalisée en toute fin d'année, avec une signature formelle au mois de février 2017.



7 / LES LUNCHS AGORA

Initiés en 2015 par l'AGOEER, les lunchs Agora, auquel INSOS Genève collabore, ont été poursuivis tout au long de 2016.

L'objectif de ces lunchs est de rassembler les participants, de façon informelle à l'heure du déjeuner, de favoriser l'échange et de susciter le débat autour de thèmes d'actualité, transversaux.

INSOS Genève en a organisé deux, en avril et en octobre.

Celui du mois d'avril a porté sur le thème **du financement au sujet**. **Véronique Piatti-Bretton**, alors secrétaire générale de Cerebral Genève, **Peter Saxenhofer**, directeur d'INSOS, **Augusto Cosatti**, président d'Insieme Genève et **Jean-Louis Korpès**, ancien professeur à la Haute école de travail social de Fribourg nous ont fait l'honneur de leur présence.

L'argent est actuellement versé par l'Etat ou par les assurances sociales aux institutions et non aux personnes qui en ont besoin. On constate un monopole des cantons, qui influencent les prestations et leur accessibilité. Ce nouveau mode de financement au sujet a pour objectif de remédier à cela. L'argent pourrait désormais être versé directement à la personne. Les institutions deviendraient ainsi des prestataires. Elles proposeraient des prestations que les consommateurs pourront choisir.

C'est sur cette question de l'avenir des structures de prise en charge de demain, qui ne ressembleront plus à celles d'aujourd'hui, que les intervenants ont débattu.

Au mois d'octobre, le débat a porté sur la **régulation du cannabis par l'Etat**. Ce thème concerne certaines de nos structures, notamment celles qui accueillent des jeunes. Les intervenants, soit **Jean-Félix Savary**, secrétaire général de Groupement Romand d'Etude des Addictions (GREA) et **Pierre Mancino**, chargé de cours à la HETS et président de la Fédération Romande des organismes de formations dans le domaine des dépendances (FORDD), ont brossé un tour d'horizon de la politique des 4 piliers en Suisse, des enjeux liés à la prévention, pour terminer par la problématique de la régulation.

Des flyers «after-lunch» sont diffusés aux participants, et [publiés sur le site](#) d'INSOS Genève. Ce sont des mini-dossiers synthétisant les principaux points abordés, avec notamment des liens vers des sites ou des documents de référence.

Ces lunchs rencontrent un vif succès: le nombre de participants est limité et les inscriptions sont en général complètes à peine une semaine après leur lancement.

INSOS Genève tient à remercier chaleureusement les intervenants qui prennent sur leur temps pour venir partager leurs connaissances et points de vue avec nos membres.



8 / LA COURSE DE L'ESCALADE

Cela n'arrive pas souvent, mais cette année, la Journée internationale des personnes handicapées, qui a lieu tous les 3 décembre, a coïncidé avec la Course de l'Escalade. INSOS Genève a décidé de marquer le coup en fédérant bénéficiaires, collaborateurs et encadrants, le temps d'une course. Les coureurs et marcheurs ont pris le départ de la course mixte à 17h30 ou de la course de la marmite à 18h30. Ils ont tous porté un t-shirt aux couleurs d'INSOS Genève: «**Sport et handicap, t'es cap?**», slogan gagnant du concours inter-institutions lancé début novembre.

Dans sa résolution du 14 octobre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 3 décembre Journée internationale des personnes handicapées, dans le but de mobiliser le soutien de la communauté internationale aux problèmes relatifs à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.



L'objectif de cette action était d'œuvrer pour l'inclusion. La course de l'Escalade est un événement sportif, typiquement genevois. Y participer est synonyme d'inclusion dans la vie de la communauté genevoise, par le sport, dans un esprit dynamique. Pour s'amuser, et pour démontrer que l'on peut vivre avec un handicap et avoir envie de bouger, avec les autres. Tous ensemble.

Une flash-mob a été organisée juste avant le départ de la course, à 16h30 devant l'esplanade située à côté du théâtre du Grütli. Près de 50 personnes se sont ainsi retrouvées pour se rendre visibles et partager un verre de l'amitié. L'esprit du sport a été présent et le collectif a ainsi démontré qu'il savait se mobiliser pour faire passer ses idées.

Au final tout le monde a participé :

- Nous avons reçu plus d'une quinzaine de propositions de slogans au moment du concours
- Nous avons pu bénéficier d'un jury impartial composé de collaborateurs de **Clair Bois** et de la **Fondation Officielle de la Jeunesse**
- Grâce à **Aigues-Vertes** et Clair Bois, nous avons créé un logo efficace et porteur
- Plus de 250 t-shirts nous ont été livrés dans les temps, malgré un timing serré, grâce à la compétence de l'Atelier marquage textiles des **EPI**
- Nous avons pu boire le succulent jus de pommes d'Aigues-Vertes et déguster les excellents bricelets et petits fours aux amandes de **Foyer Handicap**
- Les photos durant la flash-mob ont été prises Julien et Felipe, qui travaillent à l'atelier **Ex&Co de Clair Bois**

Les collaborateurs et résidents de Ensemble – Aigues-Vertes – Clair Bois – La Corolle – Foyer Handicap – SGIPA – EPI – INSOS Genève, soit plus de 200 participants, ont pris le départ lors de la 39^{ème} édition de la Course de l'Escalade!



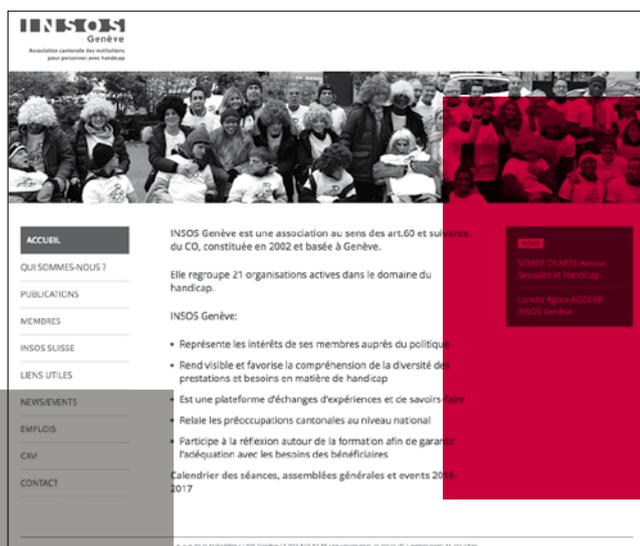
8 / INSOS GENEVE SE DOTE D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Dans la continuité de la réflexion stratégique entamée en 2015, le nouveau site internet a été lancé en septembre 2016. Nous l'avons voulu épuré, avec une ergonomie ne laissant la place qu'à l'essentiel. En quelques clics, les internautes peuvent accéder simplement aux informations comme [les offres d'emploi](#), [les news](#) ou à la page concernant [les membres](#). Là aussi, alors qu'auparavant chaque membre avait sa page, aujourd'hui l'onglet « membres » redirige l'internaute vers la page de l'organisation, évitant ainsi des informations obsolètes.

Une réflexion a par ailleurs été lancée avec la Commission d'Accompagnement à la Vie Indépendante (CAVI) qui souhaitait se rendre visible, les membres de la CAVI étant également affiliés à INSOS Genève. La CAVI bénéficie désormais de [son propre onglet](#).

Nous avons souhaité illustrer le collectif que nous représentons par des images de personnes vivant avec un handicap. INSOS Genève représente les intérêts des institutions, mais celles-ci travaillent tous les jours pour faire avancer la cause de leurs bénéficiaires. Nous sommes fières de ces images pleines d'émotions et tenons à remercier Daniel, Elisabeth, Vladimir et Alexandre.

Enfin, nous avons voulu un site dynamique : nous avons changé de Content Management System (CMS) pour une mise à jour plus aisée. Un site internet doit vivre : les contenus sont donc régulièrement mis à jour.



10 / LES PERSPECTIVES

2017

Les lunchs Agora vont continuer, avec deux dates prévues dans le 1^{er} semestre de l'année.

Les discussions avec la Direction Générale de l'Action Sociale autour du renouvellement des contrats de prestations, qui devront être signés au 1^{er} janvier 2018, seront initiées dès le mois de janvier. La DGAS a confirmé son intention d'échanger prioritairement avec la faïtière INSOS Genève et son comité, dans un échéancier à court terme, avant d'aborder les discussions individuelles DGAS-EPH qui seront fixées entre le mois de mars et la fin du mois de mai.

INSOS Genève sera représentée par un membre de son comité tout au long de l'année au Comité d'organisation des National Summer Games, qui ont été attribués à Genève pour 2018 et qui auront lieu du 24 au 27 mai. Rappelons qu'il s'agit du plus grand événement sportif suisse pour les personnes en situation de handicap mental.

Les réflexions autour de l'enjeu Handicap Santé vont se poursuivre et les formations continues des collaborateurs dans ce domaine vont commencer.

INSOS Genève tient par ailleurs à continuer de représenter l'ensemble des membres, au-delà des EPH. Les membres affiliés sont en effet assez hétérogènes, et il convient de défendre les intérêts de tous.

Les liens avec la faïtière nationale, INSOS, vont encore être renforcés.



11 / LE RAPPORT DU TRESORIER

En ma qualité de trésorier de l'association INSOS Genève, j'ai vérifié les comptes et les justificatifs de l'exercice 2016.

J'ai pu constater que les comptes étaient bien tenus et que tous les justificatifs étaient présents et corrects. L'ensemble des documents est disponible auprès du secrétariat d'INSOS Genève.

Les comptes ont été audités par la fiduciaire Global Audit Services SA, Genève et le rapport de révision est disponible auprès du secrétariat.

Commentaires sur le compte d'exploitation

Le montant total des cotisations pour l'année s'élève à CHF 80'570.-, un montant supérieur aux prévisions budgétaires.

On notera un écart par rapport au budget au niveau du forfait salarial du secrétariat, le budget ayant été légèrement surestimé par rapport aux dépenses réelles.

A ce propos on constate un produit extraordinaire de CHF 5'180.10, qui correspond aux charges salariales « employeur » que l'AGOEER a facturé en trop à INSOS Genève. Pour rappel, INSOS Genève partage pour moitié avec l'AGOEER les frais liés aux charges salariales, aux locaux et aux frais fixes du secrétariat commun.

Le poste Informatique se monte à CHF 5'107.40, soit CHF 3'863.60 de plus par rapport à 2015. Ces dépenses correspondent aux frais engendrés par la refonte du site internet.

Le poste honoraires juridiques, qui n'avait pas été utilisé en 2015, se monte à CHF 4'644.-. Il avait été légèrement sous-estimé dans le budget. Il s'agit des frais consécutifs à l'avis de droit demandé dans le cadre des Marchés publics.

Commentaires sur le bilan

Le montant des liquidités s'élève à CHF 193'762.69, en augmentation de CHF 15'884.90. Ceci s'explique par le fait que l'assemblée générale du 8 décembre 2015 avait voté une hausse du taux de calcul de la cotisation 2016 de 0.050% à 0.055%, ce taux étant appliqué au total des salaires AVS. La raison en était que INSOS Genève voulait prévoir une réserve afin d'avoir plus de marge pour organiser des manifestations telles que la soirée Affectivité, les actions autour du 3 décembre, la journée internationale des personnes handicapées, les lunchs Agora et aussi la participation de représentants d'INSOS Genève à des colloques extra-cantonaux. La soirée Affectivité n'a pas eu lieu en 2016, mais INSOS Genève dispose ainsi d'une réserve pour l'organiser en 2017. Les lunchs Agora pourront être pérennisés, avec notamment la venue d'intervenants d'autres cantons, ce qui engendrera des coûts de déplacement supplémentaires.

Le fonds affecté pour besoins urgents n'a pas été utilisé en 2016.

Avec le report du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à CHF 183'393.99 au 31 décembre 2016.

Je vous recommande l'adoption des comptes 2016.

Laurent Bertrand
Trésorier

12 / BILAN 2016

AVEC CHIFFRES COMPARATIFS 2015

ACTIF (CHF)	31.12.2016	31.12.2015
Actif circulant		
CCP	193 762.69	177 877.79
Actifs de régulation	146.80	0.00
TOTAL DE L'ACTIF	193'909.49	177'877.79

PASSIF (CHF)	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes à court terme	6 784.00	100.00
Agoeer compte courant	6 784.00	100.00
Passifs de régularisation	3 731.50	2 150.00
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	10 515.50	2 250.00

Capitaux propres		
Capital au 1 ^{er} janvier	75 627.79	76 722.94
Fonds affectés besoins urgents	100 000.00	100 000.00
Perte/Bénéfice de l'exercice	7 766.20	-1 095.15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	183 393.99	175 627.79
TOTAL DU PASSIF	193 909.49	177 877.79

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2016

AVEC CHIFFRES COMPARATIFS 2015

PRODUITS (CHF)	BUDGET 2016	RÉALISÉ 2016	RÉALISÉ 2015
Cotisations des membres	79 003.00	80 570.00	73 329.00
Ventes des brochures	0.00	50.00	200.00
	79 003.00	80 620.00	73 529.00
CHARGES (CHF)			
Forfait secrétariat	54 200.00	47 704.10	54 040.65
Loyer et charges	5 600.00	6 927.40	5 598.00
Honoraires fiduciaire	2 000.00	2 170.00	3 072.00
Honoraires juridiques	2 500.00	4 644.00	0.00
Frais de formation	500.00	833.00	0.00
Cotisations	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Frais divers	1 050.00	2 026.00	849.95
Frais assemblées	1 000.00	714.70	783.00
Manifestations	0.00	3 672.92	3 370.80
Imprimés liés aux prestations	1 200.00	1 972.00	1 458.00
Livres, revues, documentation	3 000.00	25.35	26.70
Frais de port et télécom	885.00	10.00	248.402
Informatique	4 500.00	5 107.40	1 243.80
Frais de déplacement	500.00	227.00	449.60
Autres charges (Prix INSOS)	0.00	0.00	-500.00
	78 935.00	78 033.90	72 640.90
Résultat d'exploitation avant produits et charges financières, éléments extraordinaires, amortissements et provisions		2 586.10	888.10

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2016

AVEC CHIFFRES COMPARATIFS 2015

Éléments extraordinaires et hors exploitation	Exercice 2016	Exercice 2015
Cotisations 2015	0.00	- 2 000.00
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	5 180.10	0.00
Charge extraordinaires, uniques ou hors période	0.00	0.00
	5 180.10	-2 000.00
Résultat net avant produits et charges financiers	7 766.20	-1 111.90
Produits financiers	0.00	16.75
PERTE/BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	7 766.20	-1 095.15



13 / LES MEMBRES D'INSOS GENÈVE

ETAT AU 31.12.2016

ACTIFS Françoise Beuchat-Vailleau
AGIS Myriam Lombardi
Aigues-Vertes Laurent Bertrand
APAJ Jacques Brunner
Arcade 84 Alain Riesen
ARGOS Hervé Durgnat
Cap Loisirs Leila Karbal-Durand
Centre Espoir Jean-Marc Simonin
Clair Bois Pierre Coucourde
La Corolle Maxime Germain
CSP-Atelier Galiffe Alain Bolle
Ensemble Jérôme Laederach
EPI Alain Kolly
Foyer-Handicap Sophie Christen-Creffield
ORIF Vernier Michel Guignard
Point du Jour Susann Balmer
PRO Libert Eyben
Réalise Christophe Dunand
SGIPA Patrick L'Hôte
Thaïs Frédéric Muller
Trajets Michel Pluss

14 / MEMBRES DU COMITÉ

ETAT AU 31.12.2016

PRÉSIDENT **Jérôme Laederach**
Directeur général de la Fondation Ensemble

VICE-PRÉSIDENTE **Christiane Gaud**
Directrice de la Maison des Champs – Association Thaïs

TRÉSORIER **Laurent Bertrand**
Directeur général de la Fondation Aigues-Vertes

MEMBRES **Pierre Coucourde**
Directeur général de la Fondation Clair Bois
Alain Kolly
Directeur général des EPI
Michel Pluss
Directeur général de la Fondation Trajets
Jean-Marc Simonin
Directeur du Centre-Espoir

SECRÉTAIRE ASSOCIATIVE **Marina Vaucher**

VÉRIFICATEUR DES COMPTES Global Audit Services SA



Impressum

Textes : Marina Vaucher – Jérôme Laederach
Images : Chancellerie d'Etat – Ex&Co
Clair Bois-Minoteries
Réalisation : www.magenta-atelier.com



INSOS GENÈVE

4, rue de la Maladière
1205 Genève
T 022 810 32 85
ge-secretariat@insos.ch
www.insos-geneve.ch

INSOS SUISSE

Zieglerstrasse 53
3000 Berne 14
T 031 385 33 00
F 031 385 33 22
info@insos.ch
www.insos.ch



Association cantonale des institutions
pour personnes avec handicap